

# SAINT JULIEN DE CIVRY

## COMPTE RENDU – PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2022 A 20H00

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h00 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE ( arrivée à 20h20 ) - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY– Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Magali Mathieu

Date de convocation : Lundi 20 juin 2022

Date affichage : Lundi 20 juin 2022

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 19 mai 2022, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Emprunt pour achat du bus communal

### Délibérations :

#### **1/ Chèque encaissement : subvention Groupama :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 30 mai dernier un chèque de Groupama de 150 euros correspondant à une subvention pour le fleurissement du bourg de la commune pour l'année 2022.

**10 voix pour**

#### **2/ Chèque encaissement : sinistre Route les Belouses :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de Axa (compagnie du transporteur) de 4 831,50 euros correspondant à un remboursement pour les dommages occasionnés par un camion renversé sur une voie communale. Ce montant correspond à la facture du prestataire ayant effectué les travaux.

**10 voix pour**

#### **3/ Règles de publication des actes pour une commune de moins de 3 500 habitants :**

A compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

**10 Voix pour**

#### **4/ Contrat pour la surveillance et le service à la cantine :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour assurer le service des repas à la cantine, la surveillance pendant le repas et le rangement de la salle de repas, un emploi permanent à temps non complet a été créé en septembre 2021.

Monsieur le Maire propose de continuer cet emploi permanent de Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 11.02 h /35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Un contrat à durée déterminée sera signé avec Marie-Christine BIDOLET pour cet emploi réparti sur 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**11 Voix pour**

#### **5/ Emprunt pour l'achat du bus scolaire :**

Le Maire, Didier ROUX, rappelle que par délibération no 16-2022 du 19 mai 2022, le conseil municipal a accepté :

- le principe d'achat d'un véhicule 9 places pour le transport scolaire
- la proposition du Garage RENAULT pour un véhicule version trafic pour un montant total de 25 590,00 euros dont le détail est le suivant :

véhicule Renault : 31 590.00 €

reprise ancien bus : - 6 000.00 €

- que cette acquisition fasse l'objet d'un emprunt de 25 000 €

- d'autoriser le Maire à étudier diverses propositions des banques et à contracter un emprunt à taux fixe auprès du mieux disant.

Le Maire, Didier ROUX expose 2 offres : Crédit Agricole Centre Est et Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal décide de recourir au financement ci-dessous et de retenir l'offre du Crédit Agricole :

Montant : 25 000 euros

Durée : 120 mois

Taux fixe : 1.76 %

Remboursement : annuelle

1ère échéance : 1 an après le débloqué des fonds

Frais de dossier : zéro euro

**11 Voix pour**

#### **Divers :**

##### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-juin :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

##### **2/ Absence de téléphonie mobile dans deux hameaux de la commune :**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé à Monsieur le Maire de se renseigner si les communes de Changy et Nochize avaient des problèmes similaires.

Les deux communes signalent de nombreux problèmes sur leur territoire respectif. La commune de Changy a bon espoir qu'une antenne de téléphonie mobile soit dressée au Gros Bois, ce qui laisse espérer pour le hameau

de la gare. Quant à la commune de Nochize, elle renouvelle depuis plusieurs années un dossier de demande à la Région pour la pose d'une antenne relais.

### **3/ Compte rendu de la réunion avec la délégation départementale de l'éducation nationale pour la visite des locaux scolaires de Saint Julien :**

Patrice MAILLY s'est rendu à cette visite le jeudi 2 juin dernier. La délégation a trouvé les bâtiments bien entretenus avec des points d'eau et toilettes bien répartis sur le site scolaire. Elle signale que la municipalité est à l'écoute et agit au mieux pour le bien être des élèves et des enseignants.

### **4/ Ecole : poste de direction et effectifs à la rentrée de septembre 2022 :**

Didier ROUX et Valérie PILLOUX ont participé au conseil d'école du RPI :

- Le poste de direction est confié à Carole CHEVALIER DANJOUX, madame MELINE ayant fait valoir ses droits à la retraite en cette fin d'année scolaire.
- L'effectif est de 63 élèves ( + 8 par rapport à septembre 2021 ).

### **5/ Nouveau bus communal :**

Il est en service depuis le jeudi 9 juin. L'organisation des tours ne pose pas de problèmes.

### **6/ Recensement 2023 : nomination coordonnateur communal :**

Le Maire, explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour le recensement 2023 qui va se dérouler du 19 janvier au 18 février.

Cette personne sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement de début 2023. Et la secrétaire de Mairie, Catherine PERCHE, se propose d'être ce coordonnateur. Le conseil donne son accord.

Un agent recenseur devra être trouvé pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants. Un agent recenseur se voit confier entre 270 logements à 290. Il devra suivre une formation en octobre -novembre.

### **7/ Jury d'Assises :**

Jean-Marc DURY a assisté au tirage le mardi 21 juin à 14h00 à Charolles. Madame Brigitte RICHE a été retenue.

### **8/ Compteur électrique pour le Martsis :**

L'ampérage du compteur Linky doit être relevé pour permettre le branchement des forains le jour du marché. La Mairie prendra en charge l'abonnement du compteur « local du comité » et demandera l'augmentation de l'ampérage.

### **9/ Plan d'urgence sur la réduction des délais d'instruction des titres d'identité et de voyage :**

Catherine PERCHE s'est rendue à une réunion avec le Sous-Préfet le jeudi 2 juin.

Les délais d'instruction des cartes d'identités et passeport sont beaucoup trop longs. Il est demandé aux communes non dotées de stations de recueil, d'apporter leur aide pour constituer les dossiers complets.

La commune de Saint Julien s'est engagée à faciliter les administrés dans cette démarche, à les accompagner et à les orienter dans la préparation de leur dossier et dans la prise de rendez-vous.

### **10/ Séminaire à destination des conseillers municipaux du Grand Charolais :**

Un séminaire pour tous les élus du Grand Charolais (582 conseillers municipaux) aura lieu le samedi 24 septembre prochain dans les locaux du sanctuaire à Paray le Monial. Il portera sur l'actualité du Grand Charolais. Les conseillers municipaux doivent s'inscrire avant le 30 juin.

### **11/ Compte rendu sur la réunion des déchets ménagers :**

Patrice MAILLY s'est rendu à une réunion. Les objectifs sont :

- Supprimer les ordures ménagères à enfouir en compostant le maximum
- Mise à disposition de containers jaunes avant fin 2022.

### **12/ Bâtiment de la garderie ( site scolaire ) :**

La consolidation du sol par injection de résine se fera entre le lundi 1<sup>er</sup> aout et le jeudi 4 aout.

Déménagement de la garderie : mercredi 13 juillet à partir de 9h00

Réaménagement : vendredi 12 août à partir de 9h00

### **Questions diverses :**

#### **1/ Judo Club Charolais :**

Par courrier du 3 juin dernier, il remercie la commune pour son aide financière de 50 euros.

#### **2/ Bâtiment Evêché :**

Patrice MAILLY a rencontré le jeudi 2 juin l'agence immobilière en charge de la vente des bâtiments.

Il a été demandé que la commune enlève ses effets personnels de l'ancienne école (table de ping-pong).

#### **3/ Sydesl : bilan énergétique :**

Didier ROUX et Serge BERTILLOT ont reçu Bernard PETIT du SYDESL pour un bilan de consommation du patrimoine de la commune. L'ensemble des factures de consommation énergétique sur 3 ans (électrique, gaz, fioul) seront à transmettre au SYDESL pour établir ce bilan.

#### **4/ Salle de restauration de la cantine :**

Le point est reporté au prochain conseil municipal

#### **5/ Toilettes Place Bernard Thévenet :**

Elles ont été livrées le jeudi 23 juin dans la matinée. L'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais a félicité l'agent communal Florent et le 3<sup>ème</sup> adjoint pour le bon travail pour la préparation de la dalle où les toilettes sont posées. Elles seront fonctionnelles d'ici quelques semaines, après que les branchements soient effectués et contrôlés.

La séance ordinaire du jeudi 23 juin 2022 est levée à 22h40.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 28 juillet à 20h30**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX